Image not found or type unknown

# Utilisation du nom marital sans autorisation

Par **Isabelle GAMMA**, le **27/10/2018** à **09:54**

Bonjour,

Divorcée, je n'ai pas été autorisée à conserver l'usage de mon nom d'épouse.

Pourtant je continue à l'utiliser et mon ex-mari menace de "me poursuivre".

Quels sont les risques que j'encours aux plans civil et pénal ?

Merci de votre prompte réponse.

Isabelle

Par **youris**, le **27/10/2018** à **10:04**

bonjour,
votre mari est dans son droit
il peut vous assigner devant le tribunal pour que vous respectiez cette interdiction et vous demander des dommages et intérêts éventuellement avec une astreinte.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés